

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf le vingt-et-un décembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DERROUET, Maire.

Etaient présents : Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem,, Monsieur RAYNEAU Didier, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Monsieur DIOUF Boury Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur YASSINE Abdel

Etaient excusés : Madame AOUAD Kheira, Monsieur THIEL Pascal pouvoir à Monsieur RAJOBSON Didier, Monsieur JASMIN Joseph pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Monsieur HUMBERT Michel pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé

Etaient absents : Madame GUYOT-DUFRAISSE Martine, Madame LAUDICINA Florence

Secrétaire de séance : Madame BATARD Nathalie

1. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Le conseil municipal décide d'autoriser l'exécutif à engager, à liquider et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2009, sur les articles suivants:

2152: 119 411.32€,

2182: 5 625.00€,

2183: 12 898.85€,

2184: 17 064.73€,

2188: 42 738,59€,

Vote : 22 voix pour (Monsieur DERROUET David, Madame CABEZA Aline, Monsieur FRESIL Jean-Marc, Madame BATARD Nathalie, Monsieur BOUTIN Claude, Monsieur DUFOSSE Frédéric, Madame LE GUERN Nadia, Monsieur RAJOBSON Didier, Mademoiselle LE FOLL Alexandra, Monsieur BENAOUA Boualem, Monsieur THIEL Pascal pouvoir à Monsieur RAJOBSON Didier, Monsieur RAYNEAU Didier, Madame CHAKIR Jamila, Madame CHABOT Martine, Monsieur JASMIN Joseph pouvoir à Madame BATARD Nathalie, Monsieur LOUZIENI Jean-Eugène, Monsieur BOURY Diouf , Madame LESPINARD Laurence, Madame DIOUF Gaëlle, Monsieur MEDNINI Kamel, Madame RANVIER Karine, Madame RAMOS-SCHMITT Marina, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur YASSINE Abdel)

Contre :

Abstention : 4 voix (Monsieur HUMBERT Michel pouvoir à Monsieur CORZANI Hervé, Monsieur CORZANI Hervé, Madame SALTZMANN Annie, Monsieur YASSINE Abdel)

2. Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des élus

Le conseil municipal décide de confirmer le versement au Maire d'une indemnité de fonction fixée à 65 % de l'indice brut 1015, soit une indemnité de fonction de 2 458.66 €,

De dire que le versement des indemnités de fonction du Maire prend effet au 05/12/2009.

De décider le versement d'une indemnité de fonction aux adjoints de 23 % de l'indice brut 1015, soit un montant mensuel de 869.98 €,

De décider d'attribuer une indemnité de fonction aux conseillers municipaux chargés de délégation de 6 % de l'indice brut 1015, soit un montant mensuel de 226.95 €,

De dire que le versement des indemnités de fonction aux adjoints et conseillers municipaux prend effet au 12/12/2009.

Vote : même nombre de votant que le 1^{er} point

Séance levée à 19 h 35